

PC n° 2154/AU.ISLV, M. John Doom, mandataire E.E.P.F., Tumaraa-Vaiaau, Salle U.C.J.G. ;

PC n° 2156/AU.ISLV, M. Enota Tetuanui, Tahaa-Tapuamu, boulangerie ;

PC n° 2157/AU.ISLV, M. R. Loridan, mandataire O.P.T., Huahine-Maeava, local technique ;

*Dossiers autorisés le 22 décembre 1987*

PC n° 50/MU, M. Adolphe Ah Yun, Uturoa, maison d'habitation ;

*Dossiers autorisés le 31 décembre 1987*

PC n° 2222/AU.ISLV, M. Ernest Teore, Tumaraa-Tevaitoa, maison d'habitation ;

PC n° 2223/AU.ISLV, Mlle Véronique Hopara, Tumaraa-Tevaitoa, maison d'habitation ;

PC n° 2224/AU.ISLV, Mlle Rosita Mou Fat, Tumaraa-Tehurui, maison d'habitation ;

PC n° 2225/AU.ISLV, M. Tepeta Taero, Taputapuatea-Avera, maison d'habitation ;

PC n° 2226/AU.ISLV, M. Timi Tavita, Taputapuatea-Opoa, maison d'habitation ;

PC n° 2227/AU.ISLV, M. Johnny Brotherson, Taputapuatea-Avera, terrassements ;

PC n° 2228/AU.ISLV, Mme Odile Taiana Sanquer, Taputapuatea-Faaaha, deux maisons d'habitation ;

PC n° 2229/AU.ISLV, M. Dominique Mouneix, Tahaa-Faaaha, maison d'habitation ;

PC n° 2230/AU.ISLV, M. Vincent Mama, Tahaa-Haamene, maison d'habitation ;

PC n° 2231/AU.ISLV, Mme Madeleine Itchner, Tahaa-Poutoru, maison d'habitation ;

PC n° 2232/AU.ISLV, M. Jacques Tiori, Bora Bora-Nunue, maison d'habitation ;

PC n° 2233/AU.ISLV, M. Karl Teriitumihau et Mlle Alice Mai, Bora Bora-Nunue, maison d'habitation ;

PC n° 2234/AU.ISLV, Mme Anna Mate Iutini, Bora Bora-Nunue, maison d'habitation.

## ENQUETE

"de commodo et incommodo"

### AVIS D'ENQUETE N° 88-01 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Jean Hugues Tricard, mandataire de la société Shell service, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer une station service sur un terrain situé au P.K. 37,8 côté montagne, commune de Papara.

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, à compter du 14 février 1988 et jusqu'au 14 mars 1988.

Cette installation comprendra :

- un bâtiment abritant ;
- un atelier de graissage et de vidange ;
- un dépôt de lubrifiants ;
- quatre pistes de distribution équipées d'une pompe par poste ;
- une aire de lavage à l'arrière du bâtiment ;
- deux cuves de carburant de 30.000 litres chacune.

M. Albert Conroy, agent des établissements classés est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, immeuble administratif A1, 11 rue du Commandant-Destremcau, téléphone 42.46.50.

Papeete, le 26 janvier 1988.

Pour le ministre et par délégation :

*Le délégué à l'environnement,*

Claude Elizabeth PAYRI